



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 48201

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le déficit en postes d'infirmières de l'éducation nationale dans le département de la Seine-et-Marne. A ce jour, le département de la Seine-et-Marne compte 118 collèges, 52 « sites » lycées. Actuellement le nombre d'infirmières est de 123, dont 6 contractuelles remplaçantes, 3 postes RTP, donc provisoires, et 2 à temps partiel, soit 111 postes budgétisés par le ministère. Le retard de ce département devient considérable au regard du nécessaire soutien sanitaire que l'éducation nationale doit aux populations scolaires. Les jeunes et adolescents sont de plus en plus nombreux à se rendre au poste d'infirmier de l'établissement, aussi bien pour des soins que pour des conseils ou tout simplement pour trouver une écoute. Il lui demande quelles sont ses intentions pour pallier ce manque de postes d'infirmières de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

L'académie de Créteil, dont la situation est prise en compte depuis plusieurs années, dispose actuellement d'une infirmière pour 1 950 élèves, alors qu'au plan national le taux moyen d'encadrement est d'une infirmière pour 2 120 élèves. Pour la rentrée 2000, l'académie est attributaire de trente emplois créés en loi de finances initiale, auxquels s'ajoutent dix équivalents-temps plein (ETP) d'infirmière, obtenus dans le cadre de la loi de finances rectificative. Les nouveaux emplois, créés au titre du plan de développement de la Seine-Saint-Denis, sont spécifiquement destinés aux établissements scolaires de ce département, dont les besoins apparaissent prioritaires. En revanche, la répartition des ETP est laissée à l'appréciation du recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur le volume de la dotation attribuée au département de la Seine-et-Marne.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48201

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3764

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5522